

N° 25 (Communes) : audit de gestion, relatif au système de contrôle interne dans les communes de Carouge, Lancy, Meyrin, Onex, Thônex et Vernier rapport publié le 4 mars 2010

La Cour a émis 21 recommandations. Elles ont toutes été acceptées spontanément par les communes auditées.

Actuellement 20 recommandations ont été mises en place et une non réalisée au 30 juin 2012.

Relativement aux **20 recommandations mises en place**, il convient de relever que sous l'égide de l'association des communes genevoises (ACG), un projet visant à mettre en place un manuel de contrôle interne a été lancé courant 2010. Le comité de pilotage, a officiellement rendu le résultat de ses travaux en automne 2011 (« guide du système de contrôle interne des communes genevoises » comprenant 8 processus). Suite à cela, l'ensemble des communes auditées ont lancé, sur cette base, des projets de mise en œuvre d'un SCI adapté à leurs spécificités.

A noter que la mise en place d'un système de contrôle interne dans une administration publique est un outil important pour une gestion efficiente, conforme au droit et aux intérêts des habitants de la commune. Il convient de le mettre en place puis de le maintenir en tenant notamment compte de l'évolution de l'environnement légal et des risques auxquels la commune doit faire face.

La **recommandation non réalisée au 30 juin 2012** porte sur la mise en place de mesures permettant d'améliorer la qualité des informations financières reçues, pour les subventions d'une certaine importance, par la commune de Meyrin. Selon les informations transmises par la commune, cette recommandation devrait être finalisée pour fin 2012.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.2	<p><u>Cartes de crédit :</u> Mise en place de règles claires concernant l'engagement des dépenses par carte de crédit. En outre, il conviendra d'exiger systématiquement les documents justificatifs ainsi que la double signature pour la validation des relevés.</p>	1	CA – SG – Chef du service financier	Réalisé.	Réalisé	<p>Fait.</p> <p>Le service financier a mis à jour sa procédure relative à l'« approbation des frais payés par carte de crédit » le 16 août 2010. Cette dernière comporte l'ensemble des éléments requis pour le contrôle de ce type de dépense.</p>
4.4	<p><u>Droit d'accès OPALE :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur.</p>	1	SIAG – SG – Chefs des services Informatique & Logistique et financier	13.08.2010	Réalisé	<p>Fait.</p> <p>Cette fonction a été supprimée par le SIACG.</p>

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.4	<p><u>Mise en place d'un SCI :</u> Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.</p>	3	CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier	(Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible) 31.05.2011	Fait	<p>Fait</p> <p>Sous l'égide de l'association des communes genevoises (ACG), un projet visant à mettre en place un manuel de contrôle interne a été lancé courant 2010. Le comité de pilotage, a officiellement rendu le résultat de ses travaux en automne 2011 (« guide du système de contrôle interne des communes genevoises » comprenant 8 processus).</p> <p>En mai 2012, la feuille de route relative à la mise en place du système de contrôle a été validée par le Conseil administratif de la Ville de Carouge. La mise en œuvre portera prioritairement sur trois processus (achat, débiteurs et subventions). Un responsable du SCI a formellement été désigné par le Conseil administratif.</p>
4.2	<p><u>Décisions d'emprunt :</u> Mise en place d'un tableau de bord permettant de documenter et justifier les décisions d'emprunt.</p>	2	Cheffe du Service financier et de l'informatique	Fin 2010	Fait	<p>Fait.</p> <p>Le tableau de bord permettant de documenter et de justifier les décisions n'a pas encore été implémenté.</p>

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	N° 25 : Contrôle interne (Lancy)					
4.4	<u>Taxe professionnelle :</u> Afin de respecter la législation en la matière, assermenter les collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale.	1			Fait	Fait. L'assermentation des collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale, a été effectuée par le Conseil administratif le 24 novembre 2009.
4.4	<u>Droit d'accès OPALE :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur.	1	Secrétaire générale	(Initial : De suite) 05.2010	Fait	Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG.
4.4	<u>Mise en place d'un SCI :</u> Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.	3	CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier	31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible)	Fait	Fait Sous l'égide de l'association des communes genevoises (ACG), un projet visant à mettre en place un manuel de contrôle interne a été lancé courant 2010. Le comité de pilotage, a officiellement rendu le résultat de ses travaux en automne 2011 (« guide du système de contrôle interne des communes genevoises » comprenant 8 processus). Les travaux de mise en œuvre ont démarré au sein de la commune. Un nouveau poste administratif a été demandé au budget 2013 qui sera notamment en charge de soutenir la mise en place du SCI.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	N° 25 : Contrôle interne (Meyrin)					
4.2	<p><u>Gestion du contentieux</u> :</p> <p>Mise en place d'une gestion active en matière de contentieux, notamment par et après analyse du rapport coût-bénéfice :</p> <ol style="list-style-type: none"> le suivi des actes de défaut de biens à intervalle régulier et l'éventuelle relance de la procédure pour les poursuites correspondantes; l'éventuelle sous-traitance de la gestion des actes de défaut de biens à une société spécialisée dans le recouvrement de créance, ou la négociation de la vente des actes de défaut de biens à des organismes spécialisés. 	2	Responsable du service des finances	31.03.2010	Fait	Fait. La procédure des rappels « factures débiteurs » a été développée le 20 juillet 2010.
		1		31.12.2010	Fait	Fait Selon les informations fournies par la commune, le Conseil administratif a décidé le 28 juin 2011, sur la base d'une analyse coût-bénéfice de ne pas partir sur l'option de la sous-traitance de la gestion des actes de défaut de biens.
4.2	<p><u>Subventions</u> :</p> <p>Demander aux associations, pour les subventions d'une certaine importance, une meilleure qualité dans leurs états financiers en leur fournissant un canevas des informations attendues et dans certains cas importants de s'assurer de la révision systématique des comptes par une fiduciaire</p>	2	(Initial : Responsable du service des finances) Secrétaire général (groupe de projet contrat de partenariat)	31.12.2012 (Initial 31.12.2011) (Initial 30.06.2010) (Initial 31.12.2010) 09.2011	Non réalisé au 30 juin 2012	Non réalisé au 30 juin 2012 Selon les informations fournies par la commune, le projet a pris du retard et sera finalisé pour fin 2012.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.4	<u>Droit d'accès OPALE :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur.	1	Secrétaire général - SIACG	Au plus vite – voir SIACG (correction)	Fait	Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG.
4.4	<u>Mise en place d'un SCI :</u> Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.	3	CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier	31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible)	Fait	Fait Sous l'égide de l'association des communes genevoises (ACG), un projet visant à mettre en place un manuel de contrôle interne a été lancé courant 2010. Le comité de pilotage, a officiellement rendu le résultat de ses travaux en automne 2011 (« guide du système de contrôle interne des communes genevoises » comprenant 8 processus). Le Conseil administratif a décidé de commencer la mise en place du SCI standardisé par le processus budgétaire. La notion de budget par prestation a été introduite. Les processus salaires et subventions suivront.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.4	<u>Taxe professionnelle :</u> Afin de respecter la législation en la matière, assermenter les collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale.	2	Conseil administratif	28.02.2010	16.03.2010	Fait. L'assermentation du personnel du service financier (comptabilité, taxe professionnelle et informatique) a été effectuée par le Conseil administratif le 16 mars 2010.
4.4	<u>Droit d'accès OPALE :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur.	1	Secrétaire général	28.02.2010	05.2010	Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG.
4.4	<u>Mise en place d'un SCI :</u> Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.	3	CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier	31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible)	Fait	Fait Sous l'égide de l'association des communes genevoises (ACG), un projet visant à mettre en place un manuel de contrôle interne a été lancé courant 2010. Le comité de pilotage, a officiellement rendu le résultat de ses travaux en automne 2011 (« guide du système de contrôle interne des communes genevoises » comprenant 8 processus). La Ville d'Onex précise que suite au rapport no 52 de la Cour, effort particulier sera porté sur le processus achat. De plus, elle indique qu'elle « ambitionne de visiter l'ensemble des processus retenus par la Cour et le manuel SCI des communes d'ici à la fin de l'année 2012. »

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audit)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.2	<u>Taxe professionnelle :</u> Evaluer l'opportunité d'internaliser les tâches actuellement confiées au prestataire externe. Si la nécessité de mandater un tiers est confirmée, il conviendra alors d'établir un contrat de mandat formalisé. Par ailleurs, afin de justifier le bien-fondé du travail et des heures facturées par le prestataire externe et d'éviter toute ambiguïté, il s'agira de mettre en place un contrôle formalisé des heures effectuées.	1	Conseil administratif Secrétaire général Secrétaire général adjoint administratif	Fin 02.2010	Fait	Fait. Un cahier des charges avec le mandataire en matière d'application de la taxe professionnelle a été conclu le 21 mai 2010. Dans le cadre du contrat, il a été demandé d'obtenir un décompte trimestriel des heures réalisées par la mandataire.
4.4	<u>Taxe professionnelle :</u> Afin de respecter la législation en la matière, assermenter les collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale.	1	Conseil administratif Secrétaire général	Courant février	Fait	Fait. L'assermentation du personnel en relation avec la taxe professionnelle a été effectuée par le Conseil administratif le 28 mai 2010.
4.4	<u>Droit d'accès OPALE :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur.	1	SIACG Secrétaire général adjoint administratif	A déterminer avec le SIACG	Fait	Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.4	<p><u>Mise en place d'un SCI :</u> Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.</p>	3	CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier	31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible)	Fait	<p>Fait</p> <p>Sous l'égide de l'association des communes genevoises (ACG), un projet visant à mettre en place un manuel de contrôle interne a été lancé courant 2010. Le comité de pilotage, a officiellement rendu le résultat de ses travaux en automne 2011 (« guide du système de contrôle interne des communes genevoises » comprenant 8 processus).</p> <p>La commune précise que « depuis la remise du guide en octobre 2011 certaines prescriptions ont été réactualisées et affinées. De nouvelles consignes ont été mises en œuvre et nous poursuivons la mise en place d'un SCI adapté à la taille et à l'organisation administrative de notre commune ». Le délai de mise en œuvre du SCI standardisé est prévu pour le 2ème semestre 2013.</p>

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2 = Modéré 1 = Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.4	<u>Taxe professionnelle :</u> Afin de respecter la législation en la matière, assermenter les collaborateurs chargés de la taxe professionnelle communale.	1	Secrétaire général	31.01.2010	Fait	Fait. L'assermentation du personnel en relation avec la taxe professionnelle a été effectuée par le Conseil administratif le 19 janvier 2010.
4.4	<u>Droit d'accès OPALE :</u> Prendre contact avec le SIACG afin de supprimer l'option permettant aux utilisateurs bénéficiant d'un profil « super utilisateur » de se substituer à un autre utilisateur.	1	Secrétaire général	(Initial 31.01.2010) En cours selon message du SIACG, achèvement prévu fin août 2010	Fait	Fait. Cette fonction a été supprimée par le SIACG.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2= Modéré 1= Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
4.4	<p><u>Mise en place d'un SCI :</u> Mettre en œuvre un projet formalisé et spécifique de mise en place d'un système de contrôle interne portant au minimum sur les domaines examinés lors de cet audit et basé sur le modèle COSO.</p>	3	CA – SG – Association des Secrétaires généraux & ACG, Chef du service financier	31.05.2011 (Initial : Définition fin 2010 Mise en place dès que possible)	Fait	<p>Fait</p> <p>Sous l'égide de l'association des communes genevoises (ACG), un projet visant à mettre en place un manuel de contrôle interne a été lancé courant 2010. Le comité de pilotage, a officiellement rendu le résultat de ses travaux en automne 2011 (« guide du système de contrôle interne des communes genevoises » comprenant 8 processus).</p> <p>La ville de Vernier a lancé un projet visant à adapter les procédures du guide du contrôle interne à son organisation et à ses spécificités administratives. En outre, elle a également engagé deux personnes ayant notamment respectivement pour tâches l'adaptation des procédures financières ainsi que l'introduction généralisée du SCI.</p>